

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un raccord de piste de ski

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ECRIN BLANC J.V.

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CAVALIER Patrice

RCS / SIRET

8 4 2 7 5 3 5 5 0 0 0 0 1

Forme juridique

Société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43) b)	Piste de ski d'une superficie inférieure à 2 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet prévoit :

- le défrichement de 500 m²
- La création d'un raccord de piste de ski entre la piste de Grande Combe (en travaux) et l'hôtel Ecrin Blanc (en travaux) via des terrassements.

4.2 Objectifs du projet

L'opération générale d'équipement des Grandes Combes a fait l'objet d'un arrêté UTN en 2011 et prévoyait la création de l'actuel centre aqualudique "Aquamotion", la création de l'hôtel et les dessertes associées (remontées mécaniques et pistes). La création de l'hôtel a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas la dispensant d'étude d'impact (décision n° 08213P0618). Le projet de remontée mécanique et la création de la piste Grande Combe ont fait l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique, d'un permis d'aménagement de piste et d'une autorisation de défrichement.

Une portion de piste n'avait pas été prévue lors de ces premières demandes, d'où la nécessité de déposer cette demande et un dossier de défrichement complémentaire. Il s'agit de créer un raccordement entre la piste de Grande Combe en cours de travaux et le futur hôtel Ecrin Blanc.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase de travaux, les travaux de défrichement interviendront à partir de septembre, puis le projet prévoit du terrassement en déblais/remblais pour raccorder la piste de Grande Combe et l'hôtel. Enfin, un protocole de revégétalisation sera effectué sur les espaces terrassés.

Un descriptif plus détaillé des opérations est disponible en partie 2 de la Note d'accompagnement 19TEC0510A.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, ce raccordement de piste permettra un retour ski au pied directement sur la plateforme d'accueil de l'hôtel haut de gamme.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une déclaration de projet

Un dossier de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale terrassée	0,15 hectare
Volume de déblais remblais total (tenant compte d'un coefficient de foisonnement)	361 / 897 m ³
affouillement / exhaussement max	- 3,6 / + 2,95

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

1297 Route des Eaux Vives
73120 Courchevel

Parcelle 2339

Parcelle 2345

Parcelle 2344

Parcelle 2343

Parcelle 2342

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 5 ° 4 1 ' 4 8 " 07 Lat. 0 6 ° 6 4 ' 5 3 " 45

Point d'arrivée :

Long. 4 5 ° 4 1 ' 5 8 " 92 Lat. 0 6 ° 6 4 ' 6 0 " 53

Communes traversées :

Courchevel

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Arrêté UTN de 2011 sur l'opération d'équipement du secteur Grande Combe

Décision n°08213P0618 dispensant la construction de l'hôtel Ecrin d'étude d'impact le 4 décembre 2013

Arrêté préfectoral DDT/SEEF n°2015-043 en date du 7 janvier 2015 autorisant le défrichement de 25 298m² de bois

Permis d'aménager de piste n°073227 14M 3001 le 13 janvier 2015

Permis de construire n°073 227 14M 6001 (RM) le 26 février 2015

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Se référer à la note d'accompagnement 19TEC0510A jointe en annexe
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

m

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Courchevel est concernée par un PPRn approuvé le 21 décembre 2016. La zone de projet est comprise dans le périmètre du PPRn en zone de glissement faible de terrain constructible avec recommandation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	La zone en projet n'est pas directement concernée par un zonage Natura 2000 mais se situe à proximité de la ZPS FR8210032 « La Vanoise » (700 mètres) et de la SIC FR8201783 « Massif de la Vanoise » (600 mètres). Une évaluation d'incidence préliminaire est produite dans la note d'accompagnement n°19TEC0510A.
D'un site classé ?	☐	☒	

R

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Se référer à la note d'accompagnement 19TEC0510A Les matériaux supplémentaires nécessaires seront amenés depuis les travaux de terrassement de la gare de départ de la nouvelle remontée mécanique actuellement en construction. Cette dernière est située à moins de 100 mètres.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Se référer à la note d'accompagnement 19TEC0510A
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Se référer à la note d'accompagnement 19TEC0510A
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Se référer à la note d'accompagnement 19TEC0510A

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Se référer à la note d'accompagnement 19TEC0510A
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Se référer à la note d'accompagnement 19TEC0510A
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Pour la réalisation des travaux, des engins de chantier devront se rendre sur la zone de projet. Ces déplacements seront limités à la durée du chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les engins vont engendrer du bruit par leur utilisation. Au vu de la localisation du projet en continuité de travaux existant, les effets sont qualifiés de faibles. Se référer à la note d'accompagnement 19TEC0510A

R

	Engendre-t-il des odeurs ? ☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ? ☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? ☒	☐	Le fonctionnement des engins de chantier (pelles, camions, 4x4) pourront engendrer des vibrations lors des terrassements.
Est-il concerné par des vibrations ? ☐	☒		
Emissions	Engendre-t-il des émissions lumineuses? ☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ? ☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? ☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ? ☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐	☒	

2

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Le raccordement de piste est une extension ponctuelle des demandes d'autorisations pour l'équipement du vallon de Grande Combe :

Construction du centre Aqualudique Aquamotion (achevée)

Construction de l'hôtel Ecrin Blanc (en cours)

Construction de la remontée mécanique (en cours)

Création de la piste Grande Combe (en cours)

Toutefois, au vu de la faible surface du projet de raccordement objet du cas par cas, l'effet cumulatif des incidences est faibles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

m

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

ME1 : Limitation horaire des activités chantier

MR1 : Protection contre le risque de pollution turbide et chimique

MR2 : Adaptation du calendrier de chantier

MR3 : Réensemencement des espaces remodelés

Pour plus de détail se référer à la note d'accompagnement 19TEC0510A disponible en annexe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande vient régulariser les demandes précédentes ayant fait l'objet de l'ensemble des évaluations d'incidences environnementales nécessaires au déroulement d'une telle opération. Les faibles surfaces de projet, l'absence d'espèce protégée, de zonages environnementaux, de servitudes permet d'estimer que la production d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

m

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note d'accompagnement 19TEC510A

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nantes

le,

26/07/19

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus